



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 828-40, 1256, 1257,
1258, 1259, 1260 ET 1261

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté lors de sa séance extraordinaire du 21 décembre 2017, les règlements suivants :

Règlement numéro 828-40, intitulé : " Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2018 ".

Règlement numéro 1256, intitulé: " Règlement décrétant les taux des taxes foncière générale et spéciale pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Règlement numéro 1257, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe d'eau pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Règlement numéro 1258, intitulé: " Règlement décrétant les taux des taxes sur les matières résiduelles, les matières recyclables et les matières organiques (comprenant les résidus verts) pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Règlement numéro 1259, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe d'assainissement des eaux usées pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Règlement numéro 1260, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe pour la vidange des fosses septiques pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

Règlement numéro 1261, intitulé: " Règlement concernant les droits de mutation immobilière sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000,00 \$ ".

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h, et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 27 décembre 2017

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE